

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 8 septembre 2026 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de monsieur Yanick Barlow (2026/13) :

Demande de monsieur Yanick Barlow concernant l'immeuble situé au 191, rue Saint-Louis, sur le lot 4 906 063 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un onzième logement dans un bâtiment multifamilial existant avec une superficie de lot de 1 191,3 mètres carrés et une largeur de lot de 18,59 mètres contrairement aux 1 650 mètres carrés et 25 mètres respectivement prescrits au tableau 3 de l'article 4.3.3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 8 septembre 2026 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 8 septembre 2026.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 18^e jour du mois d'août 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière